
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 novembre 2020 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement (Google Meet)
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement (Google Meet)
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement (Google Meet)
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim (Google Meet)
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections (Google Meet)
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens (Google Meet)

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance en présentiel et à distance.

Annonces du maire

Le maire présente une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement. Il rappelle aux citoyens de continuer de suivre les mesures sanitaires et de disposer des gants, masques et lingettes dans les poubelles pour maintenir la propreté dans l'arrondissement.

Il informe les citoyens qu'à compter du 1^{er} novembre 2020, les matières organiques, les matières résiduelles et les encombrants seront ramassés de 7 h à 19 h et qu'à compter de la même date, la collecte des encombrants sera effectuée deux fois par mois, soit le premier et le troisième jeudi de chaque mois. Quant à la collecte des arbres de Noël, elle sera effectuée les deux premiers mercredis du mois de janvier.

Il remercie des commanditaires qui ont contribué au tournoi de golf du mois de septembre dernier.

Il nomme les gagnants du concours : « Décore ta citrouille » et félicite tous les participants. Il invite les citoyens à consulter le site internet pour voir les photos des citrouilles gagnantes.

CA20 28 253

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 3 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Suite à l'adoption de l'ordre du jour, la conseillère, madame Suzanne Marceau signale qu'elle aimerait être avisée lorsque des points sont ajoutés à l'ordre du jour après la tenue du caucus.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 37

Mme Ross McLean	Augmentation des cas de COVID-19
M. Maurice Garceau	Aire de repos sur le bord de l'eau près de la 1 ^{ère} avenue
M. Jean-Pierre Thiffault	Réfection des rues Roy et Paquin
Mme Danielle Trussart	Réfection des rues Paquin, Roy, Sacré-Cœur, Montclair et Monique
M. Marc Sénéchal	Stationnement, bornes de recharge électrique, application des règlements municipaux en hiver

Fin 19 h 52

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 52

La conseillère, madame Suzanne Marceau demande que la procédure à suivre concernant les chats errants soit disponible sur le site internet de l'arrondissement.

En ce 3^e anniversaire de son élection au poste de conseiller d'arrondissement, monsieur Robert Samoszewski remercie les citoyens de lui avoir fait confiance pour les représenter. Il remercie également les organismes, les écoles et les services de sécurité publique (SSIM et SPVM).

Fin : 19 h 57

CA20 28 254

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1202714041

CA20 28 255

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1202714042

CA20 28 256

Résilier le contrat accordé à Construction Linea Inc. pour la réhabilitation du bâtiment situé au 13, rue Chauret. (appel d'offres 2018-22-R)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De résilier le contrat accordé à Construction Linea Inc. pour la réhabilitation du bâtiment situé au 13, rue Chauret. (Appel d'offres 2018-22-R)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207474022

CA20 28 257

Autoriser une augmentation de 12 124,12 \$, t.t.i., du budget déjà accordé à SNC-Lavalin GEM Québec inc., faisant passer le budget de 42 481,19 \$, t.t.i., à 54 605,31 \$, t.t.i., pour le contrôle qualité pour les travaux reconstruction complète de la chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Coeur, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-16621 (Entente d'achat contractuelle #1285110).

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- 1- d'autoriser une augmentation de 12 124,12 \$, taxes incluses, du budget déjà accordé à SNC-Lavalin GEM Québec inc.;
- 2- d'augmenter le budget déjà autorisé de 12 124,12 \$, taxes incluses, faisant passer le budget de 42 481,19 \$, taxes incluses, à 54 605,31 \$, taxes incluses, pour le contrôle de la qualité pour les travaux de reconstruction complète de la chaussée des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et de la terrasse Sacré-Coeur, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-16621 (Entente d'achat contractuelle #1285110);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207474023

CA20 28 258

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour la relocalisation temporaire des occupants de l'école Jacques-Bizard en cas d'urgence.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) pour la relocalisation temporaire des occupants de l'école Jacques-Bizard en cas d'urgence.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207593023

CA20 28 259

Affecter un montant de 2 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution de 500 \$ à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et Croix-Rouge canadienne pour soutenir leur campagne 2020 et une contribution de 1 000 \$ au Club des Amis des Deux Rives pour soutenir les projets d'entretien et amélioration de l'offre de services aux membres.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accorder les contributions financières suivantes dans le cadre des campagnes et l'amélioration de l'offre de service 2020:

Centraide du Grand Montréal	500 \$
Croix-Rouge canadienne	500 \$
Club les Amis des Deux Rives	1 000 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207808010

CA20 28 260

Octroi d'un soutien financier de 12 208 \$ à l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) dans le cadre de l'édition 2020 du programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal -MIDI-VILLE (2018-2021) afin d'assurer les services d'un travailleur de milieu auprès des jeunes à risque et/ou en difficulté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et ainsi prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- D'approuver la demande de soutien financier de 12 208 \$ dans le cadre du Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) 2020 pour les jeunes de 12 à 30 ans afin d'offrir un programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de l'Ouest-de-l'Île à risque et/ou en difficulté par le biais du projet intitulé «*Travailleur de milieu*», pour l'année 2020-2021;
- D'approuver un projet de convention à cet effet et autoriser le maire d'arrondissement, Monsieur Normand Marinacci à signer la convention au nom de la Ville;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1207593025

CA20 28 261

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 septembre 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1202714040

CA20 28 262

Autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 63 000\$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par 9370-5705 Québec inc. à l'encontre de la Ville.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 63 000\$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par 9370-5705 Québec inc. à l'encontre de la Ville de Montréal;
2. Émettre un chèque au montant de 63 000 \$ à l'ordre de 9370-5705 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1208961003

CA20 28 263

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2021

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2021, lequel est joint au dossier décisionnel.

Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, Montée de l'Église à L'Île-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1202714009

CA20 28 264

Règlement numéro CA28 0023-35 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de conserver un espace naturel des terrains d'une superficie supérieure de 3000m² situés aux zones R1-125, R1-266, RU-102, RU-116, RU-119 et RU-124.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-35 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-35 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, portant le numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

ATTENDU qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 13 octobre 2020, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 13 et le 28 octobre 2020;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-35 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de conserver un espace naturel des terrains d'une superficie supérieure de 3000m² situés aux zones R1-125, R1-266, RU-102, RU-116, RU-119 et RU-124.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le maire vote contre la résolution.

40.01 1207905047

CA20 28 265

Règlement numéro CA28 0023-36 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire le service à l'auto sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-36 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-36 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, portant le numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

ATTENDU qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 13 octobre 2020, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 13 et le 28 octobre 2020;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-36 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire le service à l'auto sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1207905057

CA20 28 266

Règlement numéro CA28 0024-11 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 à l'effet de modifier les normes de lotissement minimales sur la superficie, la largeur et la profondeur aux terrains avec ou sans service prescrit à la zone R1-125.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement CA28 0024-11 modifiant le règlement de lotissement numéro CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0024-11 modifiant le règlement de lotissement numéro CA28 0024 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0024-11 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant le remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 et modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 août 2020, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 14 et le 31 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 19 octobre 2020 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0024-11 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 à l'effet de modifier les normes de lotissement minimales sur la superficie, la largeur et la profondeur aux terrains avec ou sans service prescrit à la zone R1-125.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire a enregistré son abstention.

40.03 1207905019

CA20 28 267

Édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur les nuisances numéro CA28 0064

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (CA28 0064, article 14), l'ordonnance numéro OCA28-20-001, jointe à la présente résolution, précisant l'horaire et le seuil suivant lequel un bruit constitue une nuisance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (CA28 0064, article 16), l'ordonnance numéro OCA28-20-002, jointe à la présente résolution, précisant les horaires pour l'exécution de tous travaux de construction;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (CA28 0064, article 21), l'ordonnance numéro OCA28-20-003, jointe à la présente résolution, précisant le seuil suivant lequel le bruit d'un appareil mécanique constitue une nuisance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (CA28 0064, article 10, paragraphe 2, alinéa a), l'ordonnance numéro OCA28-20-004, jointe à la présente résolution, concernant le lot numéro 4 589 698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1208403005

CA20 28 268

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 - Règlement numéro CA28 0065

Vu l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement substitut le 16 septembre 2020 sur le site internet de l'arrondissement, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, c.C-11.4;

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020 par sa résolution CA20 28 235;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 » à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020 par sa résolution CA20 28 235;

Vu l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement substitut le 15 octobre 2020 sur le site internet de l'arrondissement, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec c.C-11.4;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 - CA28 0065.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1202714005

CA20 28 269

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 15 736, rue de la Caserne correspondante au lot no 1 843 775 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de la couverture du toit principal et l'avant-toit à l'adresse sise au 15 736, rue de la Caserne composé du no lot 1 843 775 du cadastre du Québec-par le matériel suivant :

- Bardeau d'acier de couleur argenté de la compagnie Wakefield Bridge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207905062

CA20 28 270

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété composée à adresse sise au 309, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 639 du cadastre du Québec. (Job 5668)

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 309, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 639 du cadastre du Québec. (Job 5668) avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Arriscraft de couleur gris mytique;
 - o Fibre de bois pressée Canexel de couleur renard roux;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;
- Garage double intégré;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir (no 525);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1207905060

CA20 28 271

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété composée à adresse sise au 301, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 643 du cadastre du Québec. (Job 5672)

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété située au 301, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 643 du cadastre du Québec. (Job 5672) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Techno-Bloc de couleur blanc élégant;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur sierra;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur gris granite;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Dakota de couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir (no 525);
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir (525).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1207905059

CA20 28 272

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété composée à adresse sise au 323, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 632 du cadastre du Québec. (Job 5661)

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située au 323, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 632 du cadastre du Québec. (Job 5661) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Techno-Bloc de type Griffintown de couleur gris graphite;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur timberwolf;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur gris granite;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Dakota de couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir (no 525);
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir (525).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1207905058

CA20 28 273

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1090, rue Bellevue correspondante au lot no 5 376 944 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage double intégré sur la propriété située au 1090, rue Bellevue correspondante au lot no 5 376 944 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs en façade avant principale :
 - o Brique Melville de couleur slick noir Rockland;
 - o Pierre Cinco de couleur gris scandinave;
 - o Clin de fibrociment de couleur espresso.
- Deux (2) parements extérieurs sur les autres façades :
 - o Brique Melville de couleur slick noir Rockland;
 - o Clin de fibrociment de couleur espresso.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir (no 525).
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystique de couleur noir deux (2) tons.

Et sous la condition suivante :

QUE la couleur de la brique Melville slick soit de teinte un peu plus pâle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1207905061

CA20 28 274

Statuer conformément au Règlement de zonage (CA28 0023) sur la compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement au 15 486-B, boulevard Gouin Ouest au secteur de Sainte-Geneviève composé du lot no 1 843 915 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Qu'une compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement soit accordée au 15 486-B, boulevard Gouin Ouest, secteur de Sainte-Geneviève, composé du lot 1 843 915 du cadastre du Québec au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1207905063

CA20 28 275

Approuver l'embauche de monsieur Samuel Lafond (matricule 100219593), à titre de Coordonnateur à la sécurité publique à la Division aménagement urbain et sécurité publique, à compter du 9 novembre 2020.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Serge Lafond (matricule 100219593), à titre de coordonnateur à la sécurité publique (code d'emploi 301730, groupe de traitement FM-03) à la Division aménagement urbain et sécurité publique, et ce, à compter du 9 novembre 2020, en période d'essai de 12 mois, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1207519005

CA20 28 276

Nommer en permanence, à compter du 7 novembre 2020, madame Edwige Noza à titre de secrétaire d'arrondissement, à l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser la nomination de madame Edwige Noza, matricule 721908000, au poste de secrétaire d'arrondissement à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, classe salariale FM 07, et selon les conditions des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 7 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1207519006

CA20 28 277

Mandater la Direction des relations de travail du Service des ressources humaines afin de faire enquête relativement au comportement de l'employé matricule 100030093 et suspendre avec solde pour fins d'enquête cet employé depuis le 19 octobre 2020

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De suspendre administrativement avec solde, l'employé 100030093 à compter du 19 octobre 2020, pour toute la durée d'une enquête;

De mandater la Direction des relations de travail du Service des ressources humaines pour mener cette enquête.

Aux fins de cette enquête, et dans la mesure où elle le jugera nécessaire, cette direction a accès à tous les documents détenus par l'arrondissement et peut interroger toute personne, élue, employée ou tiers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire a enregistré son abstention.

50.03 1202714044

CA20 28 278

De nommer monsieur Yves Sarault, conseiller d'arrondissement du district Pierre-Forêtier, comme délégué de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre des Arts - Salle Pauline-Julien.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De nommer monsieur Yves Sarault, conseiller du district Pierre-Forêtier, comme délégué de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre des Arts - Salle Pauline-Julien, pour la période comprise entre le 3 novembre 2020 et le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1202714043

Dépôt de documents – septembre 2020

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires;
- Virements PTI;
- Budget du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

Période de questions du public

Aucune question du public.

70.01

CA20 28 279

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 novembre 2020 à, 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2020.